

Code Projet : M.250.05.136.071

TC Symbole : MRT1602MEUR

Nom Projet :

Création d'emplois décents et consolidation de l'emploi existant pour les jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche artisanale

Termes de référence : Formation des médecins habilités à la procédure de la visite d'aptitude médicale des pêcheurs

Résultat : 1.2

Activité : 1.2.7

Ligne budgétaire :

Trust Fund Sahel des migrations

Dans la région du Sahel et du lac Tchad, les problèmes liés à la profonde misère, au manque de stabilité, à la fragilité de l'économie et à une faible résilience restent considérables. Cette situation est exacerbée par le changement climatique, dans une région où plus de 80 % de la population vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. Les migrations clandestines et les activités criminelles associées, telles que la traite des êtres humains, le trafic de migrants, la corruption, la contrebande et la criminalité transnationale organisée sont en plein essor, en particulier là où il y a une présence insuffisante des forces de l'ordre et de l'administration publique. Ces défis sécuritaires sont de plus en plus liés aux groupes terroristes et aux trafics de toute nature.

La région est également confrontée à des défis croissants liés à la pression démographique, aux faiblesses institutionnelles et de gouvernance, à l'insuffisance des infrastructures sociales et économiques, aux contraintes environnementales et à la mauvaise résilience face aux crises alimentaires et nutritionnelles. Tous ces facteurs constituent les causes profondes des déplacements forcés et poussent les populations à fuir les conflits, à chercher refuge loin des persécutions et du danger physique, ou à chercher de nouvelles opportunités économiques pour bâtir une vie meilleure. En conséquence, la pression migratoire est de plus en plus forte, ce qui a de graves conséquences à la fois pour les pays de la région et pour l'UE

Compte tenu de la proximité du Sahel avec l'UE et son voisinage immédiat, l'UE travaille en étroite collaboration avec les pays du Sahel et de la région du lac Tchad afin de soutenir les efforts qu'ils déploient en faveur de la paix, de la sécurité et du développement. Le dialogue en cours entre l'UE et la région du Sahel/lac Tchad sur la sécurité, la stabilité et les questions de migration s'intensifie. (<http://ec.europa.eu>)

Les interventions dans le cadre du projet de Fonds fiduciaire dans la région du Sahel et du lac Tchad financé par l'Union Européenne contribuent dans une large mesure à atténuer les défis auxquels elle est actuellement confrontée.

Le Bureau International du Travail est engagé depuis 2011 dans une initiative sous régionale pour l'identification et la promotion de la création d'emplois verts, « des emplois qui réduisent l'impact environnemental des entreprises et des secteurs économiques à des niveaux durables à terme en contribuant à réduire au minimum les déchets et la pollution ainsi qu'à rétablir les services de l'écosystème tels que l'eau potable, la protection contre les inondations ou la biodiversité » (BIT, 2011).

Promouvoir l'emploi des jeunes dans le secteur de la pêche en Mauritanie

Aujourd'hui, les jeunes de 15 à 35 ans constituent la force potentielle de travail en Mauritanie, car ils représentent plus de 60 % de la population en âge de travailler. La répartition des chômeurs indique une forte représentation de la tranche d'âge des 20-34 ans. Cela traduit une grande difficulté à entrer sur le marché du travail. Le taux de sous-emploi global de 15,2% en 2010, est la preuve de l'incapacité de l'économie à répondre aux sollicitations de la population. Le cas des jeunes inactifs

Promouvoir l'emploi, protéger les personnes

(ceux qui ne sont ni dans le système éducatif, ni occupés) est une préoccupation majeure pour les autorités nationales.

Le secteur des pêches crée environ 55.000 emplois, ce qui représente environ 3% de la population active du pays et près de 30% des emplois formels au niveau national. Le sous-secteur de la pêche artisanale joue un rôle clé en termes de création d'emplois, en contribuant à 80 % de l'emploi du secteur. La richesse générée par le secteur est évaluée entre 6 et 10 % du PIB. La création d'emplois a une marge de croissance non négligeable.

La transformation à forte valeur ajoutée est pratiquement inexistante pour les produits de la pêche artisanale. Cette activité se pratique, dans la plupart des cas, de manière informelle, sans encadrement juridique précis et ne bénéficie d'aucun accompagnement institutionnel suffisant ou d'infrastructures adéquates. Du point de vue organisationnel, il existe des structures bien définies au niveau national, comme des fédérations et autres associations professionnelles, pour la plupart des coopératives ; néanmoins, les PME et MPE de valorisation des produits de la pêche ne sont pas suffisamment structurées. Une des origines est le manque d'organisation de la production qui pourrait être un moteur de création d'emplois. Également, les services d'appui aux entreprises (SAE) ne sont pas orientés vers ce secteur de la transformation. Une marge de croissance est donc non négligeable alors que le chômage des jeunes est l'une des préoccupations majeures pour les autorités nationales

Les installations de traitement de la production sont en très mauvais état et les services fournis sont insuffisants. Il existe un seul port de pêche artisanale dans le pays et il a dépassé quatre fois sa capacité maximale d'accueil d'embarcations. L'absence d'infrastructures adaptées pour le débarquement, le stockage et la conservation puis la valorisation est un constat de l'ensemble du secteur de la pêche artisanale, en Mauritanie. Pour y remédier, le développement d'infrastructures et d'industries de valorisation est l'une des orientations de la Stratégie 2015-19. En effet, il est prévu la promotion de pôles de développement intégrés, en cohérence avec les politiques de lutte contre la pauvreté d'une part et de l'aménagement du littoral, d'autre part. La mise en place de points de débarquement aménagés (PDA), le long de la côte mauritanienne, serait donc une solution pertinente et en cohérence avec les politiques nationales.

Le manque de travailleurs qualifiés dans les filières de valorisation est un frein pour le développement de cette niche d'emplois. La qualification de la main d'œuvre sur les normes sanitaires et les différents modes de valorisation est nécessaire. Malgré un dispositif de formation professionnelle existant, notamment à l'Académie Navale et ses établissements rattachés, il n'est pas en mesure de pourvoir suffisamment de professionnels pour le développement du secteur.

Dans ce cadre, PROMOPECHE relie la volonté de l'Union Européenne avec l'expertise technique du Bureau International du Travail dans le domaine de l'emploi.

Le projet contribue aussi au Programme Pays pour le Travail décent signé entre le Bureau International du Travail et la République Islamique de Mauritanie, notamment à l'axe prioritaire 1 (*La promotion d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, en milieu urbain et rural*).

Promouvoir l'emploi, protéger les personnes

Compte tenu de la nature des interventions et la stratégie adoptée pour la valorisation de la main d'œuvre et pour le renforcement du secteur privé, le projet s'insère, plus précisément, dans le Country Programme Outcome (CPO) pour la Mauritanie:

- MRT 101 « Des politiques, programmes et stratégies sont adoptés et mis en oeuvre pour la promotion de l'emploi décent ».
- MRT105 « "Des opportunités d'emplois pour les jeunes hommes et femmes sont créées sur la base des travaux d'infrastructures décentralisés ».

L'ancrage institutionnel du projet au sein du dispositif de formation professionnelle et du Ministère de l'Economie Maritime vise à promouvoir et intégrer des stratégies et approches qui améliorent de façon durable les conditions de travail.

Le projet présenté entend concourir au changement de modèle dans les infrastructures, dans le dispositif de formation professionnelle mauritanien en encourageant la formation duale, et dans la mise en place de conditions pour le développement de la chaîne de valeur.

Une formation pratique se réalisera sur des chantiers réels où les stagiaires expérimenteront ainsi la méthodologie "apprendre en faisant". Ce modèle favorise une meilleure adéquation de l'offre formative au marché du travail.

Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

R.1.- Amélioration des mécanismes de la gouvernance du secteur de la pêche artisanale pour encadrer et renforcer la filière comme source clé de création d'emplois durables et décents ;

R.2.- Promotion de l'employabilité des jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche, tout au long de la chaîne de valeur, à travers le renforcement de leurs capacités par des formations insérantes ;

R.3.- Amélioration de la performance du secteur de la pêche artisanale comme source de création d'emploi décent pour les jeunes et potentiels migrants dans la valorisation des produits halieutiques.

PROMOPECHE vise l'établissement de partenariats durables avec les agences concernées par l'emploi des jeunes et la formation professionnelle, la facilitation des alliances entre le secteur privé et lesdites agences en vue de créer de l'emploi durable et de qualité dans le secteur des matériaux locaux.

Promouvoir la création d'emplois durables et décents dans le secteur de la pêche artisanale pour accroître les opportunités économiques des jeunes des régions littorales, de Nouakchott et Nouadhibou en Mauritanie.

L'action proposée fait partie des suivants sous thèmes définis par le projet

L'accompagnement à l'insertion et les modalités de formation duale

Le projet prévoit la formation des jeunes de la pêche et des métiers annexes. Par rapport aux formations qui auront lieu il est indispensable assurer le suivi vers l'insertion et le changement de

comportement. Pour ce faire, il est prévu de travailler avec des organisations spécialisées dans l'orientation socio-professionnelle. Ces organisations doivent être renforcées.

La création d'opportunités économiques et le développement du secteur privé

La création d'emplois a une marge de croissance non négligeable et ceci à différents niveaux des chaînes de valeur du secteur : dans les activités de pêche, de commercialisation mais aussi dans la valorisation par la transformation des produits halieutiques. Il existe aussi un potentiel d'amélioration des conditions de travail et des revenus des pêcheurs artisanaux, des mareyeurs et mareyeuses et des transformatrices et transformateurs de produits halieutiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les pêcheurs doivent satisfaire à des conditions d'aptitude médicale. Il s'agit de vérifier que leur état de santé ne les empêche pas d'assurer les fonctions pour lesquelles ils ont été embarqués, en toute sécurité pour eux-mêmes et pour les autres personnes à bord. Cette aptitude est évaluée à l'entrée dans la profession puis périodiquement au cours d'une visite médicale passée auprès d'un médecin du Service de santé des gens de mer, service médical dédié aux marins professionnels.

Les normes d'aptitude médicale à la navigation font l'objet de réglementations et de recommandations nationales et internationales. (Voir dispositions du code du travail et code de la marine marchande)

Cette visite médicale, passée par un médecin des gens de mer s'il en existe, doit donc être réalisée préalablement à toute inscription dans un centre de formation maritime, faute de quoi le candidat s'expose à être éventuellement déclaré inapte et devoir changer d'orientation en cours de formation.

Conformément aux exigences de la convention du travail maritime de 2006 et de la convention n°188 sur le travail dans la pêche de 2007 de l'Organisation internationale du travail, cette visite donne lieu à l'établissement d'un certificat médical d'aptitude à la navigation obligatoire pour pouvoir exercer cette profession.

Toute modification des conditions physiques du marin peut entraîner une inaptitude, temporaire ou définitive, ou une restriction de l'aptitude. Celle-ci sera alors adaptée à l'état de santé de l'intéressé en tenant compte de sa fonction à bord, du type de navigation et de l'expérience acquise.

Selon les directives relatives aux examens médicaux des gens de mer, OIT/OIM 2013 : « L'aptitude de l'intéressé à s'acquitter de manière sûre et efficace de ses tâches courantes ou des fonctions qui lui incombent en cas d'urgence dépend à la fois du niveau de sa forme physique au moment considéré et du risque de contracter ou de développer une affection incapacitante au cours de la période de validité du certificat médical. Les critères d'aptitude à l'accomplissement de manière sûre des tâches courantes ou des fonctions à assurer en cas d'urgence seront d'autant plus contraignants que les attributions de l'intéressé sont critiques au regard de la sécurité. De plus, les conséquences indirectes, comme le risque d'aggravation d'une affection par le service en mer, l'inaptitude au service qui peut en résulter pour l'intéressé ou encore la mise en danger de la sécurité ou de la santé des autres personnes à bord, doivent elles aussi être prises en considération. »

OBJECTIF DE LA PRESTATION

Dans le cadre du projet Promopêche, le consultant sera chargé d'organiser et d'animer une formation visant à former et renforcer les capacités des médecins habilités à la procédure de la visite d'aptitude médicale des pêcheurs. Le consultant devra donc fournir tous les outils pertinents aux participants afin de renforcer leurs capacités relatives à la procédure à utiliser lors de la visite d'aptitude médicale. Cette formation visera à renforcer les compétences des médecins sur les thématiques de la santé et la sécurité au travail et la conception et l'adaptation de la fiche médicale d'aptitude des pêcheurs selon les normes de l'OIT et l'Organisation Maritime Internationale (OMI). A cet effet, le Consultant s'appuiera sur les Directives relatives aux examens médicaux des gens de mer publié par l'OIT et l'OMI en 2013.

Mission et tâches du Consultant :

A. Organiser et dispenser une formation sur la procédure de la visite d'aptitude médicale des pêcheurs :

Cette formation est destinée aux médecins habilités à la procédure de la visite d'aptitude médicale des pêcheurs. Au cours de cette formation, le consultant devra présenter aux médecins les différents outils leur permettant d'approfondir leurs compétences en matière de santé au travail, notamment dans le domaine de la pêche, l'ergonomie et l'élaboration des fiches d'aptitude médicales des pêcheurs. Le consultant devra apporter l'expertise nécessaire afin que les participants assimilent ces notions en incluant des séances pratiques et dynamiques de mise en situation.

Cette formation est destinée à 15 médecins issus de l'Hôpital Militaire, de Nouadhibou, de la Médecine du travail, du DRASS de Nouakchott, des médecins conseils de la CNSS et de la CNAM. Elle se déroulera sur 02 (deux jours) à Nouakchott.

B. Préparer et partager le matériel nécessaire à l'administration de la formation :

Il est demandé au Consultant de préparer et partager avec le BIT tout le matériel utilisé pour les formations (présentations, études de cas, exercices, etc.). Le matériel transmis au BIT devra être complet et contenir tout le contenu des formations.

C. Rédiger un rapport final à l'issue de la formation :

A l'issue de la formation, le Consultant transmettra au BIT un rapport décrivant comment la formation s'est déroulée, les principaux enseignements, les points positifs et négatifs, la participation et les propositions d'éventuelles capacités à renforcer lors d'une formation future.

Les livrables de la consultation sont les suivants :

A l'issue de cette prestation, Promopêche est en possession des livrables suivants :

- Produit 1 : agenda de la formation, les listes des fournitures nécessaires et des documents à imprimer et présentations PPT à soumettre dix (10) jours avant le début de la formation;

Promouvoir l'emploi, protéger les personnes

- Produit 2 : rapport sur la formation expliquant (i) le contenu de la formation ; (ii) une évaluation des acquis et des capacités des bénéficiaires par rapport aux résultats attendus de la formation (un test de connaissances sera administré ex ante et ex post afin de mesurer l'apprentissage réel) ; (iii) une synthèse et les principaux enseignements de la formation, au plus tard une semaine après les formations
- **Produit 3** : Elaboration de la fiche médicale d'aptitude standard au secteur de la pêche à l'intention des médecins

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme de Spécialité en médecine du Travail et justifier d'une expérience générale et d'une expérience en médecine du travail ou en médecine des gens de mer ;
- Bonne connaissance des normes pertinentes de l'OIT, l'OMI et l'OMS concernant l'examen médical des gens de mer ;
- Avoir une bonne connaissance des institutions et du milieu de travail en Mauritanie
- Avoir de bonnes connaissances du secteur de la pêche et du secteur de la pêche artisanale de la Mauritanie ;
- Bonne maîtrise du français
- Parfaite utilisation de l'outil informatique : logiciel Word, Excel, PowerPoint ;
- Aptitudes et compétences : expertise avérée en matière de facilitation des ateliers de formation et de rédaction ;

Les consultants intéressés sont priés de faire parvenir leur dossier de candidature (méthodologie d'intervention, calendrier, offre financière, CV), au plus tard le 16 mai 2019 à 16h00, par courrier électronique à l'adresse suivante : thiam@ilo.org ou déposer à l'adresse suivante : Bureau International du Travail, Tevragh Zeina - BP : 620 Nouakchott/Mauritanie Tél. : 45 24 19 60

Veillez mentionner dans le sujet de l'email ou sur l'enveloppe : « Formation des médecins habilités à la procédure de la visite d'aptitude médicale des pêcheurs »